



Edito : Rentrée sociale 2017, l'expression d'un immense besoin de « retrouver du collectif » !

Là où nous avons pu les mener, les dégustations de la « galette désarroi » (cf. Hérisson 40) se sont déroulées dans une ambiance chaleureuse et fraternelle. Merci à vous tous pour votre accueil.

Malheureusement, nous ne nous doutions pas, en formulant ces invitations, que le titre serait aussi bien choisi ! Partout les salariés désespèrent. Ils attendent de tous les syndicats la **construction d'un collectif de travail soudé**, la mise à disposition de moyens **d'exprimer des aspirations** et de **permettre leur émancipation au travail**.

Ils ont bien raison, ce sont bien là **les objectifs majeurs de la CGT**. C'est à partir d'échanges et de débats avec vous que notre syndicat peut construire **collectivement et démocratiquement** les revendications portées pour vous tous auprès de l'employeur lors des négociations. Ces échanges nombreux nous donnent de **la légitimité** et permettent un **réel rapport de force**. Ne soyons pas naïfs, c'est bien le seul argument que comprend la direction.

D'autres syndicats se contentent pourtant de distribuer des goodies de temps à autre et de deux pages bien vides de leur bulletin mensuel, là où la limite de 4 pages maximum nous impose chaque mois de redoubler d'astuces pour vous donner le maximum d'informations possible. D'autres syndicats se contentent de « rouler des mécaniques » et de croire en leur talents de fins orateurs lors des négociations avec la direction. Avec très peu de syndiqués, encore moins de militants, évidemment ça ne fonctionne pas. Rassurez-vous, après chaque cuisant échec, ils signent tout de même l'accord soumis par la direction pour conserver leur image de syndicat constructif/réformiste/accompagnateur/moderne (rayez tous les inutiles). **Ils ont tout faux !**

En décembre se tiendront les élections professionnelles dans votre entreprise et le renouvellement des instances représentatives du personnel (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail). D'ici là, saisissez les opportunités de relever collectivement la tête et de reprendre en main notre vie au sein de notre entreprise. Participons activement à la **construction démocratique** de celle-ci. **Tous les talents** sont recherchés. **Tous les avis** s'expriment.

La bonne résolution 2017, on vous la donne : **Syndiquez-vous à la CGT !**

« Tant qu'on se bat, c'est qu'on est debout.
Tant qu'on est debout on lâchera pas ! » H.K.
https://youtu.be/x6_7Mbp76jU

Alors comment échanger ?

Les rencontres que nous organisons sont l'occasion de débats très intéressants.

Nous partons de loin. Il y a énormément de travail à effectuer ensemble. Le temps prévu de seulement deux heures est bien court pour permettre les étapes nécessaires à un dialogue efficace :

- Se connaître un minimum
- Vous informer sur le fonctionnement de l'entreprise et de ses instances
- Vous informer sur l'actualité sociale de CGI (négos en cours, enjeux...)
- Le débat d'idées constructif
- Le choix de revendications collectives et des actions pour les porter
- Le vote des décisions prises

C'est pour cette raison que les salariés bordelais ont proposé collectivement la mise en place d'un lieu d'échange et de débat numérique.

Nous ne sommes pas tous des fans de cette plateforme et nous connaissons les critiques qui peuvent lui être faites mais pour des raisons d'audience, le choix s'est porté sur un **groupe Facebook fermé**. C'est un lieu d'échange et de débat sur la vie collective chez CGI et sur les points que nous souhaiterions changer.

Attention, ce lieu n'est PAS un défouloir contre notre entreprise. Bien qu'ouvert exclusivement aux salariés de CGI, considérez vos écrits comme publics (et visibles de la direction). Lisez bien nos recommandations !

Tou-te-s les salarié-e-s et toutes les opinions (constructives et légalés) sont les bienvenus.

Rejoignez tous le débat

<http://www.cgt-cgi.com/spip.php?article107>

L'AVENIR APPARTIENT À CEUX QUI LUTTENT !

Un collectif de 300 salariés fait condamner la société ALTRAN aux prud'hommes. Et chez CGI ?

Le jeudi 12 janvier 2017 le conseil de prud'hommes de Toulouse a condamné la société Altran à verser « **entre 4 et 5 millions d'euros** » à près de **300 ingénieurs** pour le non-paiement d'heures supplémentaires. Cela représente près de **15.000 € par salarié !!**

Le conseil a suivi les salariés et la CGT qui estiment que leur direction impose un forfait de 38h30 hebdomadaires, **sans pour autant respecter la convention collective** qui exige de les rémunérer au minimum au niveau du plafond de la Sécurité Sociale.

Déjà, plus de 1000 salariés ou ex-salariés d'Altran ont saisi le conseil des prud'hommes sur cette question !! Même si la société Altran a vite fait appel, il s'agit d'une **belle victoire** qui ne fait que confirmer la position affirmée par la CGT depuis plusieurs mois :

Un salarié en modalité RM (2 du Syntec) doit avoir un salaire au minimum égal au PMSS.

Où en est le premier groupe ?

Un premier groupe de 16 salariés répartis sur tout le territoire, **syndiqués CGT ou non**, s'est rassemblé et a constitué un dossier avec notre appui.

Suite au refus de la direction de transiger, les dossiers ont été transmis aux tribunaux (Nanterre et Bordeaux). Têtue, la direction a rejeté une nouvelle fois le dialogue en refusant la conciliation devant le conseil des prud'hommes, étape obligatoire de la procédure. Les dossiers seront donc jugés au fond par les tribunaux.

Pour Nanterre, la date est déjà fixée **courant mai**. Nous attendons toujours la date pour les dossiers bordelais. Côté girondin, la direction fait trainer et aurait demandé des reports. **L'armée d'avocat serait-elle inquiète ?**

Les voyants sont tous au vert pour le moment et nous attendons tous impatiemment la suite.

Si certains d'entre vous le souhaitent, nous pouvons organiser des **rencontres** (au moins téléphoniques) avec des salariés du premier groupe afin que vous puissiez échanger sur vos doutes ou connaître leurs impressions.

Ils vous ont ouvert la voie, rejoignez les !

Les Plafonds Annuel et Mensuel de la Sécu au 1er janvier 2017

PMSS = 3269 euros/mois

PASS = 39.228 euros/an

Etes-vous éligible ?

La direction refuse toujours de nous transmettre la liste des salariés concernés. Nous savons par d'autres indicateurs que vous êtes **approximativement 500 salarié-e-s**.

Pour être éligible, vous devez :

- être en modalité Réalisation de Mission (accord RTT de CGI) ou en modalité 2 de la convention Syntec
- Avoir été rémunéré en dessous du plafond de la Sécurité Sociale en salaire brut + prime vacances .

En matière de salaires, **la prescription est de 3 ans**. Les années avant 2014 ne peuvent plus être comptabilisées (on dit merci au passage aux syndicats "réformistes").

Voici les plafonds annuels pour les années passées :

- 2014 : 37548€
- 2015 : 38040€
- 2016 : 38616€

A vos **bulletins de salaires** pour vérifier votre éligibilité. Si vous avez le moindre doute, **contactez-nous** et nous vous confirmerons votre éventuelle éligibilité.

Comment rejoindre l'action ?

Par manque de temps, de convictions, de compétences, ou un mélange des trois, les autres syndicats refusent d'agir, comme souvent. La CGT est **seule à vous défendre**. Par la force des choses, elle doit défendre certains salariés syndiqués ailleurs avec la même énergie ! La CGT ne laisse personne sur le bord de la route...

Par confidentialité, écrivez-nous via une mail personnel à :

contact@cgt-cgi.com

La procédure commence à être rodée de notre côté. Nous vous enverrons le dossier complet à remplir, les documents nécessaires, les tarifs négociés avec l'avocat,...

Rassurez-vous, nous vous assisterons et vous guiderons au long de la procédure. Se renseigner n'est pas se lancer.

Si, comme de nombreux français, parfois sans le savoir, vous disposez d'une **garantie protection juridique**, elle peut prendre en charge **l'intégralité** des frais d'avocat. **Vérifiez bien** si c'est votre cas !

Dossier Négociation

Horaires décalés

Moins de souplesse, ça se compense !

La négociation sur les horaires décalés a repris en Janvier avec la présentation des positions des différentes organisations syndicales et un débat sur les compensations à apporter aux salariés qui se trouveraient dans une situation de travailler en dehors des horaires habituels de l'entreprise.

A la CGT, nous estimons, que la possibilité offerte par l'accord RTT de pouvoir moduler son horaire le matin et le soir **doit être conservé** et que toute privation de l'horaire individualisé **doit être compensée**.

Les discussions sur ce sujet avec la direction n'ont pour l'instant pas abouti mais les partenaires ont paru ouverts à cette revendication de la CGT. Reste à savoir à quel niveau !

Consultez les revendications CGT

<http://www.cgt-cgi.com/spip.php?article106>

Travailler de nuit ? Mais pourquoi faire ?

Le travail de nuit est en décalage avec le rythme de l'être humain. Il a des **répercussions pour la santé et la vie sociale**. Le recours au travail de nuit doit donc être **exceptionnel**. Il doit être **justifié** par la **nécessité** d'assurer la **continuité de l'activité économique** ou des **services d'utilité sociale**.

Nous attendons **toujours** de la direction des justifications qui vont au-delà de la simple réponse à la demande de nos clients !

A défaut, au même titre que cela fut le cas chez Séphora, la CGT **saisira la Justice** pour casser tout accord éventuellement signé ! Une direction avertie en vaut-elle deux pour autant ? Pas certain !

Live Tweet du 12 janvier

Suivez les prochains les 7 et 21 février

@CgtCgiFrance #NegoHD #CGI

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>



Syndicat CGT CGI

@CgtCgiFrance

Nous réaffirmons que les plages horaires 8h-9h et 17h45-19h doivent ouvrir des compensations de salaire si elles sont subies. #NegoHD #CGI

10:58 AM · 12 janv. 2017



Syndicat CGT CGI

@CgtCgiFrance

Pour la direction, 2,5€ brut par heure pour les horaires décalés de jour (6h-8h et 19h-21h) c'est pas "raz des paquerettes". #NegoHD #CGI

11:03 AM · 12 janv. 2017



Syndicat CGT CGI

@CgtCgiFrance

Progressivité des compensations ? C'est oui. Plus on décale, plus on impacte... Et donc plus on compense. #NegoHD #CGI

12:09 PM · 12 janv. 2017

Soyez au cœur de la négociation avec la CGT CGI !

Pour la négociation sur les horaires décalés, la CGT CGI met en place un dispositif spécial pour vous permettre d'être partie prenante dans cette négociation essentielle pour votre future qualité de vie au travail.

Suivez l'évolution de la négo en direct sur nos LIVE TWEET @CgtCgiFrance

Prochaines réunions : les 7 et 21 février de 13h30 à 16h30

Réagissez aux débats twitter et commentez les comptes-rendus.

Comptes-rendus de négociation sur notre site <http://www.cgt-cgi.com>

Donnez-nous votre point de vue en nous écrivant à : contact@cgt-cgi.com



Vos Délégués et Représentants Syndicaux CGT CGI

J-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU (France) 07.83.22.17.89

Jacques LABANSAT (FGDC) 06.87.04.55.13

Duc Thuan LE (GIDF) 06.70.44.45.06

Guillaume AUGIER (FGDC) 06.82.44.69.38

Pascal GIFFARD-BOUVIER (GE) 06.11.83.78.27

Philippe BLANCHET (FGDC) 07.87.95.56.19

Sylvie DAMON (GE) 06.84.45.50.57

Pascal GENTY (GE) 06.95.69.74.02

<http://www.cgt-cgi.com>

Pour nous joindre : 04 69 64 61 17
contact@cgt-cgi.com

EAD : Non, Coluche n'est pas mort !

L'anecdote pourrait passer pour une mauvaise blague, mais elle est malheureusement bien réelle !!

Lors de son entretien annuel, un salarié a eu l'outrecuidance de demander une augmentation de salaire. Comme pour de nombreux autres dans son cas, malgré ses bonnes performances, il lui a encore été annoncé qu'il n'aurait rien cette année.

Ce salarié, avec un salaire net inférieur à 1.500€, a voulu faire comprendre, que dans sa situation, il lui devenait difficile de joindre les deux bouts.

Sans se démonter, son manager, lui a trouvé LA solution :

« Il faut savoir te passer de certaines choses !! »

Nous ne pouvons accepter de tels propos ! Cela ressemble fortement au fameux « *Dites-nous de quoi vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer* » du très regretté Coluche.

Mais attendez... Bon sang, mais c'est bien sûr ! Pourquoi ne pas y avoir pensé plus tôt ? Un **coaching en dépenses inutiles**, c'est ça qu'il faut négocier pour vous !

On plaisantait là. Oh STOP, on déconnaît !

Nous nous sentons obligés de préciser, car des syndicats « partenaires-constructifs » pourraient enrichir leurs belles revendications en les reprenant à leur compte...

Cette anecdote nous aussi permet de rappeler l'existence d'une forme de malaise de beaucoup de managers qui savent leurs salariés méritants, qui les voient en difficulté, et qui ne peuvent plus justifier la politique sociale de CGI.

N'hésitez pas. Témoignez sur contact@cgt-cgi.com

La participation 2016 en forte baisse

Chacun d'entre vous, si vous avez été embauché avant juillet 2016, a été informé du montant de sa participation sur l'exercice 2016 et a pu se rendre compte qu'il était moindre que celui de 2015.

Montant moyen 2015 : 1.108€

Montant moyen 2016 : 889€

La direction justifie cette diminution par trois raisons « principales » qu'elle a bien voulu nous donner :

- le financement du PPP 2016 qui pèse sur le résultat
- la participation de 2015 versée en février 2016
- l'augmentation de capital de CGI en juin 2015

Mais qu'en est-il des nombreux autres moyens de peser sur l'assiette de calcul de cette enveloppe légale ? Qu'en est-il des éventuelles provisions sur les litiges en cours ? Vous savez, ces litiges liés à la surdité totale et irresponsable de la direction de CGI (PSA Time, modalités RM...) Nous exigeons des réponses très concrètes dans les prochaines semaines.

Au vu des excellents résultats annoncés, vous vous attendiez à un montant record de participation ? Après le PPP, vous êtes bon pour une nième déception ! Un geste de la direction grâce à une enveloppe exceptionnelle ? Pensez donc, malheureux ! Les profits passent en premier.

Nous laissons la résignation aux autres ! Il est temps de prendre votre avenir en main et de nous rejoindre pour peser plus forts dans les négociations.

Syndiquez-vous à la CGT-CGI



Retrouvez la CGT CGI
sur les réseaux sociaux



[La CGT sur Facebook](https://www.facebook.com/SyndicatCGTCGIFrance)

<https://www.facebook.com/SyndicatCGTCGIFrance>

[La CGT sur twitter](https://twitter.com/CgtCgiFrance)

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>